



TOUS ENSEMBLE POUR UNE VILLE PLUS PROPRE !

À Liège, le TRI des déchets ménagers est **OBLIGATOIRE** !



À chaque déchet sa destination !



Les PMC - Bouteilles et flacons en **Plastique**, emballages **Métalliques** (canettes, boîtes de conserve,...), **Cartons** à boissons (« tétrabriques ») doivent être placés dans des sacs bleus spécifiques.



Les papiers et cartons doivent être déposés, en paquets bien ficelés ou dans une caisse en carton, à côté des sacs bleus et jaunes.



Les déchets ménagers résiduels (restes de repas,...) doivent être jetés dans les sacs jaunes réglementaires, estampillés du logo de la Ville.



Les verres (bouteilles, bocaux,...) doivent être déposés (entre 7h et 22h), dans (et non à côté!) les bulles vertes et blanches ou dans les sites enterrés prévus à cet effet.

Attention !



À Liège, la collecte des sacs jaunes et bleus et des papiers/cartons s'effectue le même jour, une fois par semaine. Si le jour de collecte est un jour férié, celle-ci a systématiquement lieu le lendemain.

Les sacs, soigneusement fermés, doivent être sortis uniquement le jour prévu de la collecte et déposés sur le trottoir, le long de la façade.

Avis aux koteurs !

Les propriétaires **DOIVENT** chaque année **fournir à leurs locataires**, résidant mais non domiciliés, **50 sacs jaunes de 30 litres** !

Ceux-ci leur ont été remis, à votre intention, dans le cadre de l'application du règlement de la taxe urbaine sur les déchets ménagers.

N'hésitez donc pas à les leur réclamer, vous y avez droit !

Pas suffisant ?

Des rouleaux de sacs jaunes supplémentaires peuvent être achetés dans les petites, moyennes et grandes surfaces :

- 5€ le rouleau de 10 sacs de 60l

- 2,5€ le rouleau de 10 sacs de 30l

Les sacs bleus (pour les PMC) sont disponibles au prix de 2,48 € le rouleau de 20 sacs dans ces mêmes points de vente.

Jours des collectes, localisation des sites de bulles à verres, adresses des recyparcs,... **DES QUESTIONS ?**

Surfez sur **www.liege.be/proprete**